



ALERTE : ÉDUCATION AUX RÉSEAUX SOCIAUX



CONSTATS

Au cours du premier semestre, et lors des conseils de classe, des parents et des enseignants ont remonté divers incidents relatifs aux mauvais usages des réseaux sociaux par les élèves.

Ces réseaux sociaux, s'ils sont bien utilisés, peuvent être des outils de communication et d'échange d'informations facteur de cohésion et de progrès, par exemple pour permettre aux élèves absents ou en difficulté de récupérer des cours.

Cela est sensé faciliter les relations, permettre de s'informer.

Malheureusement, des dérives importantes ont été relevées, mettant à mal certains élèves et détériorant ainsi le climat scolaire, et cela ne peut être toléré.

DIVERSES DÉRIVES



- **Publication de textes** : insultes et propos injurieux sur tel élève, avec une tendance à l'escalade quand chacun y met son grain de sel.
- **Publication d'images/photos/films**. Des photos ou des films ont été pris en classe ou dans les vestiaires, portant ainsi atteinte au droit à l'image d'autrui.
- **Photomontage** : utilisation de la photo d'une personne à son insu, assortie de commentaires irrespectueux
- **Recours à la discrimination** en excluant tel élève du groupe classe.

MOTIVATIONS DE CES DÉRIVES

- **Naïveté ou bêtise** ;
- **La blague potache**
- **Méconnaissance de la réglementation, des lois** ;
- **Processus de cyber-dérive** (cyberharcèlement, cyberviolence, cyber-sexisme)



LES CAUSES À L'ORIGINE DE NOMBREUSES DÉRIVES EN LIGNE

- **Effets de désinhibition et d'impunité** liés à l'anonymat ; L'élève derrière l'écran ne mesure pas la portée de ses publications et se croit tout permis.
- **Sentiment de toute-puissance et d'impunité communautaire** ;
- **On ne voit pas le visage de l'autre, ou sa réaction immédiate** ;
- **Logique du coup d'éclat permanent, la culture du clash** ;
- **La culture du LOL, humour, ironie, dérision** ; « on disait ça juste pour rigoler »
- **On ne prend pas le temps de réfléchir** avant de poster quelque chose (messages courts, hyperréactivité, spontanéité affective).

LES EFFETS DE CES DÉRIVES PEUVENT ÊTRE :

- **Individuels** : **Prise à partie d'un élève ou d'un membre de la communauté éducative**, par l'injure ou la diffamation, par des propos discriminatoires, racistes, sexistes ou sexuels, par le non-respect de la vie privée, la publication d'images sans consentement, des commentaires humiliants, agressifs, le voyeurisme en ligne, l'usurpation d'identité, la propagation de rumeurs...
- **Collectifs** : **Impact sur le climat scolaire**, atteinte à l'ordre public que peuvent constituer la publication et la promotion en ligne de l'agitation et du désordre dans l'établissement (rumeurs, photos ou vidéos mettant en scène des personnes de l'établissement sans leur autorisation ou à leur insu, violence ou situation de simulation de violence, dégradations de biens, etc.).



Il est interdit de créer son compte sur un réseau social avant 15 ans.

- Ainsi, créer un compte avec de fausses informations, comme avec un âge erroné par exemple, constitue une infraction aux conditions d'utilisation des réseaux sociaux.

CE QUE DIT LA LOI

- Le droit à la liberté d'expression connaît certaines limites sur les espaces publics, notamment la diffusion de propos illicites, "soit tout propos qui porte atteinte à l'honneur, à la vie privée ou à la réputation, les injures ciblées, la diffamation ainsi que les propos qui incitent à la haine raciale, à la xénophobie ou qui font l'apologie des crimes contre l'humanité"
- **Toute atteinte à la vie privée (droit à l'image), et tout abus de la liberté d'expression (injure manque de respect, diffamation, etc.) est passible de sanctions pénales.**

CO-ÉDUCATION : UNE NÉCESSITÉ POUR PRÉVENIR TOUTE DÉRIVE ET PROTÉGER CHAQUE ÉLÈVE

AU COLLEGE :

L'EMI (Education aux Médias et à l'Information) permet aux élèves de se former à :

- respecter autrui : prendre conscience des enjeux civiques de l'usage du numérique et des réseaux sociaux
- utiliser les médias de manière responsable,, comprendre ce que sont l'identité et la trace numériques, se familiariser avec les notions d'espace privé et d'espace public, pouvoir se référer aux règles de base du droit d'expression et de publication

EN FAMILLE :

- Suivre les enfants de près dans leur utilisation du téléphone, ou sur l'ordinateur, sur les réseaux sociaux
- vérifier régulièrement ce qu'ils y font.
- échanger, discuter avec les enfants à ce sujet, les éduquer aux risques, droits et devoirs relatifs à l'utilisation de ces réseaux
- rappeler la loi aux enfants

ENSEMBLE :

échanger, s'informer mutuellement afin de maintenir un climat scolaire qui permette aux élèves de bien vivre ensemble